



# L'INSCRIPTION EN LIGNE

UN DISPOSITIF AU SERVICE  
DES COLLECTIVITÉS



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT



Avec l'inscription en ligne, l'agent.e\* ou le service RH/formation de la collectivité saisit directement en ligne le bulletin d'inscription à la formation proposée par le CNFPT.

Une fois validée par la collectivité, la demande est transmise au CNFPT en quelques clics.

Dès lors que l'agent.e est présent.e dans la base de données, il n'y a plus besoin de ressaisir ses informations individuelles ; toute nouvelle demande d'inscription peut être effectuée en quelques secondes !

Au-delà de l'acte d'inscription, c'est tout un ensemble de services qui vous sont offerts sur la plateforme dématérialisée : depuis la validation et l'envoi du bulletin jusqu'à l'archivage de l'attestation de stage.



## L'INSCRIPTION EN LIGNE C'EST :

- un outil de suivi et de pilotage des activités de formation professionnelle partagé entre les collectivités et le CNFPT
- une simplification et une plus grande fluidité de nos relations
- une sécurisation et une traçabilité de nos échanges
- une organisation facilitée des départs en formation grâce à la réduction des délais de traitement des demandes et à la disponibilité en permanence d'états à jour
- une réduction des coûts : moins de papier, moins de frais postaux
- une réduction de la charge de secrétariat (saisie, éditions, expéditions...)
- un service gratuit, disponible à tout moment et proposant une réelle valeur ajoutée (un accès au réseau internet et une boîte aux lettres de messagerie électronique suffisent)
- une contribution à la démarche générale d'éco-responsabilité inscrite dans la loi.



La mise en ligne du processus d'inscription fait partie du projet de dématérialisation du CNFPT. Cette dynamique contribue, depuis 2011, à l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement au bénéfice des agent.e.s et des collectivités territoriales.

*\*La préinscription permet à un.e agent.e de saisir directement sa demande d'inscription sur le site. Celle-ci reste à l'état de « préinscription » tant qu'elle n'a pas été validée par son.sa supérieur.e hiérarchique – si celui.celle-ci doit donner un avis préalable – et par le service RH/formation de la collectivité. Ce n'est qu'une fois validée qu'elle est transmise au CNFPT.*

*Le CNFPT respecte ainsi les circuits internes de validation de la collectivité quant à la gestion de son plan de formation, de son règlement formation et des départs en formation.*

## UN SERVICE COMPLET

Avec l'inscription en ligne, vous disposez de toutes les fonctionnalités utiles pour piloter et gérer l'inscription de vos agent.e.s aux formations du CNFPT :

- paramétrage de l'application selon vos besoins (personnalisation des identifiants de connexion, déclaration de la.du/des gestionnaire.s...)
- consultation des sessions de formation publiées à votre intention selon votre aire de recrutement
- visualisation de l'état du stage : effectif total attendu par le CNFPT, nombre d'inscriptions déjà reçues, nombre de places disponibles
- inscription individuelle ou collective des agent.e.s, modification/annulation d'inscription
- validation des pré-inscriptions (si vous avez préalablement autorisé cette option)
- réception des documents (convocations, attestations...) avec possibilité de transfert vers des tiers
- suivi du traitement des inscriptions
- consultation/téléchargement des attestations de stage.

Avec l'inscription en ligne, vous disposez de **tableaux de bord actualisés** qui vous offrent une vision de l'activité de votre collectivité avec l'ensemble des structures du CNFPT (votre délégation de référence et les cinq instituts). C'est donc un véritable instrument de suivi et de pilotage des activités de formation qui vous est proposé.

## NOUVEAUTÉ 2017

### « PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS » : INSCRIVEZ VOS AGENT.E.S EN LIGNE

Disponible pour l'inscription aux formations d'intégration et aux formations dites « inter », « intra », et « union », l'inscription en ligne est désormais ouverte aux inscriptions aux dispositifs de « préparation aux concours et examens professionnels ».

## UNE PROCÉDURE D'INSCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ SIMPLE

1. Vous recevez les identifiants de connexion de votre collectivité.
2. À l'aide de ces identifiants, vous inscrivez votre collectivité sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), rubrique **se former**, en renseignant le formulaire en ligne et en validant les conditions d'utilisation de la plateforme.
3. La.le gestionnaire de l'application désigné.e au sein de votre collectivité reçoit un courriel contenant un lien d'activation du compte.
4. Une fois le compte activé par la.le gestionnaire et l'inscription de la collectivité validée par le CNFPT, la plateforme est opérationnelle. Vous pouvez désormais inscrire en ligne, les agent.e.s de votre collectivité aux formations du CNFPT.

### PARAMÉTRÉZ VOTRE COMPTE SELON VOS BESOINS AVEC LA POSSIBILITÉ DE :



- désigner un.e ou plusieurs gestionnaires au sein de votre collectivité
- rattacher votre collectivité à une « collectivité gestionnaire » ou à un centre de gestion (cas de mutualisation de la fonction RH/formation)

MES IDENTIFIANTS DE CONNEXION\* :

Code : \_\_\_\_\_

Mot de passe : \_\_\_\_\_

\* Pour des raisons de confidentialité, vos identifiants de connexion vous seront communiqués séparément par votre délégation de référence.

---

**CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**  
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12  
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

---

